

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 1 JUIN 2017 A 20H30**

*Article L2121-25 et R.121.9 du Code Général des Collectivités Territoriales*

• **MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Présents :** M. Jean-Pierre BETEND, Mme Chrystel BURNIER, M. Gilbert COLLINI, M. Jean-Marc DESVIGNES, M. Christophe FOURNIER, Mme Véronique FOURNIER-MAQUIN, M. Florent LAMOISSIERE, Mme Jacqueline LODS, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ, Mme Anne-Sophie PESSAY.

**Excusée :** Patricia PASSERAT (procuration à Mme Véronique FOURNIER-MAQUIN).

**Citoyens d'honneur présents:** Mme Elodie LANTELME et MM Cédric GOY et Alexandre VIX.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Mme PERILLAT-CHARLAZ Christiane, désignée par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Il est procédé au tirage au sort des 7 prochains citoyens d'honneur.

**LES PERSONNES TIREES AU SORT SONT :** M. Jean JARDIT, M. Philippe CHARLET, Mme Sylviane PASSERAT, M. Tom KIECKEN, Mme Christiane SCAPS, M. Lionel VAUTRIN, Melle Catherine GAILLARD.

\*\*\*\*\*

**1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL.**

M. Le Maire Christophe FOURNIER fait approuver le compte-rendu du dernier conseil municipal.

**Vote à l'unanimité.**

**2) CONVENTION ADHESION SERVICE PREVENTION CENTRE DE GESTION 74 ;**

La commune a choisi par délibération du 1<sup>er</sup> août 2016 d'adhérer au service prévention mis en place par la CCVT et de signer une convention afin de bénéficier d'un conseiller de prévention (Laure GAGNEUX). Le référent prévention de la commune est Sandrine Vasseur.

**La prévention des risques professionnels :**

La réglementation relative à l'hygiène et à la santé applicable dans les collectivités territoriales prévoit que chaque agent doit prendre soin, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de sa santé et sa sécurité ainsi que de celles de ses collègues de travail.

Sur cette obligation, les collectivités doivent :

\* posséder un document unique (depuis 2001) dans lequel sont consignés les risques professionnels de chaque agent/poste, l'évaluation de ces risques, les mesures à mettre en place et le plan d'action de la commune pour résoudre ou diminuer ces dangers

\* mettre en place des registres de santé sécurité et de danger grave et imminent

\* avoir un Agent Chargé du Fonctionnement d'Inspection (ACFI) : (décret 85-603).

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte la signature une convention d'adhésion au service de prévention des risques professionnels du Centre De Gestion de Haute-Savoie pour un coût de +/- 400€/an.

**Vote à l'unanimité.**

**3) PERSONNEL COMMUNAL : RECRUTEMENT ;**

Suite au choix de l'agent titulaire en place sur le poste d'ATSEM de ne pas reconduire son contrat pour la rentrée 2017-2018, la commune doit recruter un nouvel agent non titulaire pour les fonctions d'ATSEM et d'animateur des activités périscolaires. Le conseil municipal tient à remercier Mme Stéphanie LEBRAS pour la qualité du travail accompli pendant 4 ans.

M. Le Maire est autorisé à ouvrir le poste de non titulaire en vue d'un recrutement pour la rentrée 2017.

**Vote à l'unanimité.**

**4) DECISIONS MODIFICATIVES;**

**Recettes investissement :** équilibrées à 741 850.73 €

c/164 : + 200 000 €

chap.021 : - 148 847.54 €

**Dépenses investissement :** équilibrées à 741 850.73 €

c/164 : + 3 800 €

c/2135 : + 7 352.46 €

c/2151 : + 40 000 €

**Recettes fonctionnement :** équilibrées à 846 661.28€

c/70841 : - 2 700 € (personnel budget eau en -)

c/70845 : - 24 000 € (remboursement charges du budget eau en -)

c/7381 : - 37 700 €

c/7411 : - 6 452 €

**Dépenses fonctionnement :** équilibrées à 846 661.28€

c/615221 : + 10 400€

c/615231 : + 19 600€

c/022 : + 40 000 €

c/6574 : + 6 000 €

c/6611 : + 1 995,54 €

chapitre 023 : - 148 847,54€

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les décisions modificatives énumérées.

**5) EMPRUNT POUR TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ;**

Afin de financer les différents travaux d'investissement pour l'année 2017, et dans un souci de respecter le fond de roulement préconisé par le trésorier, le conseil municipal accepte d'emprunter la somme de 200 000€ sur 15 ans à la Caisse d'Épargne pour un taux d'intérêt fixe de 1.62% avec échéances constantes annuelles de 14 985,40€ et la première échéance avancé au 25 janvier 2018.

Vote à l'unanimité.

**6) INDEMNITES GARDIENNAGE EGLISE ;**

Le conseil municipal accepte de reconduire pour 2017 l'indemnité de 479.86€ à Mme Jacqueline BETTIGNIES pour le gardiennage de l'église et la remercie pour son engagement.

Vote à l'unanimité.

**7) INSCRIPTION DE TRAVAUX D'INTERET GENERAL ;**

La commune envisage d'accueillir une personne majeure condamnée à un Travail d'Intérêt Général (TIG). Pour que cet accueil soit possible, il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. Le Maire à inscrire les travaux de la commune sur la liste des TIG du Tribunal de Grande Instance de Bonneville.

Vote à l'unanimité.

**8) QUESTIONS DIVERSES-**

- Travaux du Chef-lieu : l'avancée des travaux est satisfaisante. L'excédent de terre a été retiré au profit de l'entreprise PUTHOD. L'habillage de la stèle sera réalisé après l'intervention de l'entreprise SAEV. L'entreprise CECCON va changer la teinte grise des emplacements des anciens garde-corps au profit d'une couleur « pierre ».

- Signalétique : un seul panneau recto-verso sera installé à l'entrée du Pont du chef-lieu avec l'indication « Cœur du village ».

- Appartement N°7 de l'Abbaye : il sera remis en peinture par les agents techniques et proposé à la location pour le 1<sup>er</sup> juillet.

- Chantier d'Architecture et d'Histoire Médiévales : une réunion de chantier a eu lieu avec les responsables de l'association et les élus le 19 mai dernier. Les travaux sur le mur de soutènement de l'église réalisés l'an dernier sont satisfaisants ; ils vont se poursuivre cet été. Mais une réflexion devra être menée concernant le renforcement et l'assainissement de ce mur afin de stabiliser cet ouvrage.

- Travaux en suspens : Certains travaux sont reportés comme la pose de PATA , le changement des poteaux pour les feux tricolores, la mise en fourreaux du réseau électrique sur Lortier, la réfection du Chemin de Norcières.

- Petits travaux en cours : *Bris de vitres* \* de la salle des fêtes : seront réparés et pris en charge par l'assurance.

\* de l'église : l'assurance sera contactée.

- Alimentation en eau de l'alpage des Auges : les travaux ont repris le 30 mai et dureront une quinzaine de jours.

- Liaison douce « La Côte » : C'est l'entreprise CROCKET SERVICES qui réalisera le tracé pour un montant de 1272 € HT.

- Vente du bois coupé le long de l'Overan : C'est M. PERSIN qui a misé pour la somme de 120€.

- Annexes sanitaires PLU : L'agence de l'eau demande, si l'on souhaite être subventionnés par elle à hauteur de 50% pour la réalisation du schéma de gestion des eaux pluviales, que soit réalisée la digitalisation des plans (relevé topographique). Par ailleurs, le schéma directeur et le zonage de l'assainissement devra permettre d'étudier les différentes possibilités d'assainissement en terme de faisabilité et de coût, en fonction des secteurs où une urbanisation est prévue. Une rencontre a eu lieu le 29 mai dernier avec le cabinet NICOT qui doit nous adresser une proposition plus affinée.

- Ecole : \* Le Conseil Supérieur de l'Education se réunira le 8 juin au sujet des rythmes scolaires. Cette question devra être débattue entre tous les partenaires qui gravitent autour de l'école. Les élus devront ensuite se prononcer pour le retour aux 4 jours hebdomadaires ou le maintien des 4 jours et demi.

\* La Fête des Nouvelles Activités Périscolaires aura lieu le 15 juin, la Fête des Parents le 16 juin le Conseil d'Ecole le 27 juin, la Fête de l'école le 1<sup>er</sup> juillet, le Comité de pilotage du PEDT le 4 juillet.

- Etude patrimoniale-Stage : La municipalité, dans le cadre du PLU, souhaite porter une attention particulière à l'évolution du patrimoine architectural de la commune. Une identification des bâtiments les plus significatifs et la définition de prescriptions relatives à leur entretien ou leur restauration est nécessaire. Une étude patrimoniale pourrait constituer un outil de connaissance du bâti ancien, de ses caractéristiques typologiques et constructives. M. FATRAS du CAUE a rédigé une note qui pourrait être diffusée à l'école d'architecture de GRENOBLE afin de recruter un étudiant de niveau Master dans le cadre d'un stage ST3. Le CAUE se pourrait accompagner la commune dans l'encadrement méthodologique du stagiaire.

Le conseil municipal décide de reporter cet engagement qui impose le logement du stagiaire pendant 2 mois, ainsi que la rémunération du stage.

- Objets d'Art Sacré : M. ROUSSEL, membre du Comité consultatif « Patrimoine » et chargé de la surveillance des mobiliers et objets d'Art Sacré, a remarqué la présence de poussière de ver dans la vitrine qui contient d'une part, les bras et les bustes reliquaires (restaurés en 2010), mais aussi la vierge à l'enfant en bois polychrome (qui n'a jamais été restaurée). Mme OMERE, conservateur des Monuments Historiques à la Direction Régionale des Affaires Culturelles de LYON en a été aussitôt informée : une visite est prévue dans l'été afin d'envisager les mesures à prendre. M. ROUSSEL a par ailleurs retrouvé dans des cartons des éléments que portaient les prêtres pour la liturgie : leur état de conservation est alarmant car ils sont humides et pris par le salpêtre. Il a proposé de les transporter dans le grenier au dessus de la mairie pour les aérer, puis de retirer le salpêtre et les conserver dans un endroit sec (comme les chasubles). Il a par ailleurs réalisé un inventaire complet avec photos de tous les objets qui ne sont pas protégés dans les vitrines : le livret est à disposition.

- Guide du Patrimoine des Pays de Savoie : Anne Christine PESSEY, aspirante-guide, passe son oral à l'église abbatiale le 6 juin. Les dépliants des sites référencés, comme celui ENTREMONT, ont été édités (disponibles en mairie).

- Festivités : \* Compte-tenu des contraintes financières actuelles, il n'y aura pas de feu d'artifice cette année pour le 14 juillet.

\* La Fête de la musique aura lieu le samedi 24 juin à partir de la fin de l'après-midi.

La séance est levée à 22h40.

A Entremont, le 3 juin 2017

Le Maire,  
Christophe FOURNIER,

